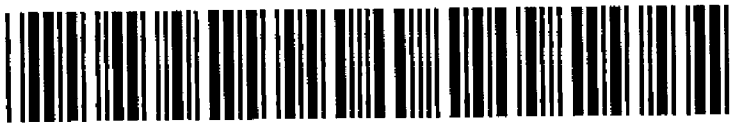

1108564901

DATE DEPOT	2011-09 13
NUMERO DE DEPOT	2011R086027
N° GESTION	1992B15065
N° SIREN	389488727
DENOMINATION	ADEC ET PARTENAIRES
ADRESSE	21 R DE LA PAIX 75002 PARIS
DATE D ACTE	2011/07/13
TYPE D ACTE	ACTE
NATURE D ACTE	CHANGEMENT DE DATE D EXERCICE SOCIAL
	NOMINATION DE PRESIDENT
	CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE
	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET

AA du 13/09/11, CK au CP oc 92B 15065
OS du 13/09/11

Enregistré à SIE DE PARIS 1ER POLE ENREGISTREMENT
Le 13/07/2011 Bordereau n°2011/1 054 Case n°
Enregistrement 125 €
Total liquidé : cent vingt-cinq euros

ADEC ET PARTENAIRES
Societe a Responsabilite Limitee au capital de 600 000 €
Siege Social 21, rue de la Paix – 75002 PARIS
389 488 727 – R C S PARIS

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 13 JUILLET 2011

13 SEP 2011
N° DE DEPOT R76027

Les soussignes

- **LE BOT Philippe**
  Demeurant 61 rue d Anjou – 75008 PARIS
  Cogerant associe
  Proprietaire de 328 844 parts sociales ci — 328 844 parts

- **PEDRONI Marie-France**
  Demeurant 66 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS
  Cogerante associee
  Proprietaire de 25 689 parts sociales ci — 25 689 parts

- **SINTES Stephane**
  Demeurant 4 rue Albert Samain – 75017 PARIS
  Cogerant associe
  Proprietaire de 213 814 parts sociales ci — 213 814 parts

- **RACLET Alain**
  Cogerant associe
  Demeurant Tarsac – 16290 SAINT SATURNIN
  Proprietaire de 25 689 parts sociales ci — 25 689 parts

- **ROGEON Jean-Pierre**
  Cogerant associe
  Demeurant 64 rue du Chateau d Eau - 16730 FLEAC
  Proprietaire de 5 964 parts sociales ci — 5 964 parts

============

Total des parts composant le capital social — **600 000 parts**

Seuls associes de la Societe **ADEC ET PARTENAIRES** designee en tete des presentes detenant ensemble 600 000 parts sociales de 1 € chacune soit la totalite des parts sociales emises par ladite Societe

Reconnaissant avoir eu communication prealablement aux presentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance les etudier et prendre conseil

du rapport unique du Commissaire a la transformation egalement charge du rapport sur la situation de la Societe

du projet de Statuts de la Societe sous sa nouvelle forme

Ont pris conformement aux dispositions de l article L 223 27 du Code de Commerce et de l article 15 des Statuts les decisions suivantes relatives a

- Modification de la date de cloture de l exercice social
- Modification correlative de l article 17 des Statuts
- Approbation de la valeur des biens composant l actif social et des avantages particuliers eventuels
- Constatation de l existence de capitaux propres d un montant au moins egal au capital social
- Transformation de la Societe en Societe par Actions Simplifiee
- Adoption des Statuts de la Societe sous sa nouvelle forme
- Designation du President de la Societe
- Nomination de Commissaires aux Comptes titulaire et suppleant
- Delegation de pouvoirs pour l accomplissement des formalites

PREMIERE DECISION

Les associes a l unanimite decident de modifier la date de cloture de l exercice social et de la fixer au **31 août de chaque annee** a compter de ce jour

En consequence les associes a l unanimite decident de reduire d un (1) mois l exercice en cours **soit jusqu'au 31 août 2011** qui aura ainsi une duree exceptionnelle de onze (11) mois

DEUXIEME DECISION

Les associes a l unanimite en consequence de la premiere decision decident de modifier l article 17 des Statuts comme suit

« ***Article 17 - Annee sociale***

L exercice social commence le ***1er septembre*** *et se termine le* ***31 août*** *de chaque annee* »

TROISIEME DECISION

Les associes a l unanimite

approuvent expressement la valeur des biens composant l actif social contenue dans le rapport du Commissaire a la transformation et prennent acte qu aucun avantage particulier au profit d associes ou de tiers n y est mentionne

prennent acte de l attestation du Commissaire a la transformation que les capitaux propres de la Societe sont au moins egaux au capital social

et decident la transformation de la Societe en Societe par Actions Simplifiee a compter de ce jour

Cette transformation effectuee dans les conditions prevues par la loi n entrainera pas la creation d une personne morale nouvelle

La denomination de la Societe son objet sa duree et son siege social restent inchanges

Le capital social reste fixe a la somme de 600 000 € Il sera desormais divise en 600 000 actions de 1 € de nominal chacune toutes de meme categorie et entierement liberees qui seront reparties entre les proprietaires actuels des parts sociales a raison d une (1) action pour une (1) part

Les fonctions de cogerants exercees par Philippe LE BOT Marie France PEDRONI Stephane SINTES Alain RACLET et Jean Pierre ROGEON prennent fin ce jour

QUATRIEME DECISION

En consequence de la troisieme decision les associes a l unanimite connaissance prise du projet de Statuts de la Societe sous sa nouvelle forme adoptent article par article puis dans toutes leurs dispositions lesdits Statuts

CINQUIEME DECISION

Les associes a l unanimite designent en qualite de President de la Societe pour une duree illimitee

- **SINTES Stephane**
  Ne le 23 mars 1955 a ALGER (ALGERIE)
  De nationalite française
  Demeurant 4 rue Albert Samain – 75017 PARIS

Le President dirige la Societe et la represente a l egard des tiers A ce titre il est investi de tous les pouvoirs necessaires pour agir en toute circonstance au nom de la Societe dans la limite de l objet social et des pouvoirs expressement devolus par les dispositions legales et les statuts aux decisions collectives des associes

Le President peut sous sa responsabilite consentir toutes delegations de pouvoirs a tout tiers pour un ou plusieurs objets determines

SIXIEME DECISION

Les associes a l unanimite decident de nommer

➢ *En qualite de Commissaire aux Comptes titulaires*

La Societe **FITECO**
Societe par Actions Simplifiee au Capital de 6 373 800 €
Dont le siege social est sis a CHANGE (53810) Rue Albert Einstein Parc Technopole
Immatriculee au Registre du Commerce et des Societes
Sous le numero 557 150 067 – RCS LAVAL

➢ *En qualite de Commissaire aux Comptes suppleant*

Monsieur Jean Marie VANDERGUCHT
Ne le 14 septembre 1956 a Mortagne au Perche (61)
De nationalite française
Domicilie a LA FERTE MACE (61600) ZI des Peupliers – BP 58

pour une duree de six exercices soit jusqu a l issue de l assemblee generale ordinaire qui statuera sur les comptes de l exercice clos le 31 aout 2016

Chacun des Commissaires aux comptes ainsi nommes a fait savoir qu il acceptait les fonctions qui lui sont confiees et a declare satisfaire a toutes les conditions requises par la loi et les reglements pour l exercice desdites fonctions

SEPTIEME DECISION

Les associes a l unanimite decident que la duree de l exercice en cours qui sera clos le 31 aout 2011 n a pas a etre modifiee du fait de la transformation de la Societe en Societe par actions simplifiee

Les comptes dudit exercice seront etablis presentes et controles dans les conditions prevues aux nouveaux statuts et fixees par les dispositions du Livre deuxieme du Code de commerce applicables aux societes par actions simplifiees

Les associes statueront sur ces comptes conformement aux regles edictees par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxieme du Code de commerce applicables aux societes par actions simplifiees
Les benefices de l exercice en cours seront affectes et repartis entre les associes suivant les dispositions statutaires de la Societe sous sa forme de Societe par actions simplifiee

HUITIEME DECISION

Les associes decident a l unanimite de donner tous pouvoirs au porteur de l original d un extrait ou d une copie des presentes a l effet d accomplir toutes formalites de depot et autres qu il appartiendra

Le present acte sous seings prives constatant les decisions unanimes des associes en date du 13 juillet 2011

- sera mentionne sur le registre des deliberations tenu au siege social de la Societe et un exemplaire original signe par tous les associes sera conserve dans les archives sociales

- dûment enregistre pres de l Administration Fiscale

- depose en deux extraits originaux au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

A cet effet quatre originaux des presentes sont remis a la gerance qui le reconnait

Fait a PARIS
Le 13 juillet 2011
En quatre originaux

Philippe LE BOT

Marie-France PEDRONI

Stephane SINTES

Alain RACLET

Jean-Pierre ROGEON